

Projet éducatif territorial 2015-2016 Commune de Bois d'Amont

Nom de la coordonnatrice du projet : Maude Renvoisé
Fonction : directrice des services
Adresse : [90, rue de Nostang, 39220 BOIS D'AMONT](#)
Téléphone : 03.84.60.90.18
Adresse électronique : dgs@boisdamont.fr

Préambule:

La commune de Bois d'Amont a mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014 dans le cadre d'un projet éducatif territorial. Ce PEDT s'inscrit dans la continuité du projet éducatif de la commune, datant de 2009. Les temps périscolaires issus de la réforme des rythmes scolaires, nommés « temps calmes », sont placés durant la pause méridienne, après le déjeuner, de 13h30 à 14h15, quatre jours par semaine scolaire.

Cet aménagement du temps scolaire permet de placer les temps d'enseignement aux moments les plus favorables à l'attention, à la concentration et à l'écoute des enfants, soit entre 8h30 et 11h30 et entre 14h15 et 16h30.

La commune de Bois d'Amont, disposant d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement municipalisé depuis 2009, confie la responsabilité de la coordination des activités périscolaires sur l'ensemble de la journée à la directrice de l'ALSH.

Territoire et public concernés

1. **Territoire concerné:** le village de Bois d'Amont
2. **Le public concerné:** les élèves de l'école publique de Bois d'Amont

Ecole Georges Vandel (4 classes de la petite section jusqu'au CE1)

81 rue du vieux bourg
39220 Bois d'Amont
03.84.60.99.95

Ecole des Guinches (3 classes, du CE2 jusqu'au CM2)

46 rue des Guinches
39220 Bois d'Amont
03.84.60.90.32

3. **Nombre d'élèves estimatif en 2015 (au 2 juin 2015) :**

| | Au total |
|------------------|------------|
| Moins de six ans | 72 |
| Six ans et plus | 115 |
| Total | 187 |

État des lieux

1. **Spécificité territoriale:** zone frontalière
2. **Contraintes territoriales:**
 - école sur deux sites
 - cantine scolaire dans l'une des deux écoles, d'où déplacements des élèves de l'école Maternelle et nécessité de deux services (les élèves de l'école Maternelle déjeunant à 12h30 lors du 2nd service)

- transport scolaire s'arrêtant sur les deux sites (5 min. après la sortie à l'école Vandel, 10 min. après la sortie à l'école des Guinches)
- Accueil de Loisirs se situant dans un bâtiment différent des écoles et de la restauration scolaire, nécessitant un déplacement à pied

3. . Atouts de ce territoire:

- tissu associatif dense
- équipements et structures multiples (terrains de sport, école de musique, bibliothèque, salle culturelle actuellement en travaux, achevée pour la rentrée scolaire 2015-2016)
- présence de domaines skiables accessibles à pied
- une partie des parents d'élèves travaillant en Suisse de retour à Bois d'Amont pour 16h30

4. Horaires avant la réforme (en 2013-2014) :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

| | horaires |
|----------------------|--|
| Accueil périscolaire | 6h30 à 8h30 |
| Transport scolaire | Arrivée à 8h20 (école Vandel), arrivée à 8h25 (école des Guinches) |
| enseignement | 8h30 à 11h30 |
| Pause méridienne | 11h30 à 13h30 |
| enseignement | 13h30 à 16h30 |
| Transport scolaire | Départ à 16h35 (école Vandel), départ à 16h40 (école des Guinches) |
| Accueil périscolaire | 16h30 à 18h00 |

Mercredi

| | horaires |
|--------------------|--------------|
| Accueil de loisirs | 6h30 à 18h00 |

5. Le périscolaire et l'extra-scolaire déjà existants avant la réforme :

- **Accueil périscolaire:** pendant la pause méridienne ainsi que durant les temps d'accueils du matin et du soir, les enfants ont le choix entre «jeux libres» ou «activités» proposées par l'équipe d'animation, qui sont adaptés en fonction de chaque tranche d'âge et des locaux.
- **Accueil de loisirs, les mercredis et durant les vacances scolaires (excepté durant la fermeture estivale et durant les vacances de Noël) :** les animateurs proposent pour ces divers temps un thème spécifique et un programme d'activités sur chaque période.

6. **Nombre d'enfants faisant déjà l'objet d'une prise en charge collective:** (année 2013 / 2014)

| | + 6 | - 6 |
|----------|--------------|--------------|
| | Nombre moyen | Nombre moyen |
| Matin | 25 | 31 |
| Midi | 34 | 48 |
| Soir | 14 | 16 |
| Mercredi | 14 | 16 |

7. **Besoins exprimés à l'issue d'une concertation entre les intéressés:**

- Maintenir un service périscolaire de qualité et adapté aux besoins des familles.
- Inviter les enfants à participer à des activités variées, ludiques, culturelles et de détente tout en privilégiant le choix des enfants.
- Maintenir des règles souples d'inscription et de présence aux temps périscolaires issus de la réforme des rythmes scolaires, ci-après nommés « temps calmes » (avant-veille 23h59 hors WE et jours fériés).
- Adapter les activités périscolaires au moment de la journée et aux rythmes des plus petits.
- Apporter un soin tout particulier au respect des horaires de sieste des élèves de Maternelle.
- Veiller à proposer lors des temps calmes des activités de détente et de relaxation afin d'assurer un regain d'attention des élèves à 14h15 en classe
- Conserver les horaires d'arrivée à l'école et de départ afin que les parents travaillant en Suisse et ayant la possibilité de récupérer leur enfant à 16h30 puissent continuer à le faire.
- Ne pas retarder l'heure du déjeuner (11h45 au 1^{er} service et 12h30 au 2nd service) et l'heure de distribution du goûter (16h45) pour les enfants pris en charge par l'accueil périscolaire.
- Privilégier la régularité des journées durant la semaine scolaire et l'allègement du programme des activités en début d'après-midi afin de s'adapter au mieux aux rythmes biologiques des enfants.

8. **Articulation avec:**

Le projet d'école dont les axes sont :

- Apporter de la cohérence au parcours scolaire des élèves
- Permettre une prise de conscience par les élèves de leurs diversités et leur apprendre à s'enrichir de ces différences

Le projet éducatif dont les objectifs sont :

- Amener l'enfant à développer sa créativité et à exprimer son potentiel intellectuel, physique, ludique et relationnel.
- Permettre à l'enfant de devenir acteur, en l'associant à l'organisation du lieu et en lui permettant de vivre et d'agir avec d'autres enfants dans le cadre de projets où chacun trouve sa place. Le rôle de l'animateur est d'accompagner l'enfant dans ses apprentissages.

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant pour l'aider à construire sa personnalité et à assumer ses choix.
- Promouvoir les valeurs républicaines telles que la laïcité, la tolérance, l'acceptation des différences, l'égalité.
- Développer l'apprentissage de la vie en société, le respect des droits et des devoirs, l'acquisition de règles de vie collectives.
- Réduire les inégalités d'accès aux savoirs et aux pratiques.

Le projet pédagogique dont les objectifs sont :

- Aménager le cadre de vie.
- Respecter les besoins de l'enfant.
- Assurer la sécurité physique, morale et effective de l'enfant.
- Favoriser sa responsabilité.
- Permettre à l'enfant de s'épanouir au sein d'un groupe.
- Favoriser et développer son autonomie.
- Respecter le matériel et les locaux.
- Développer sa créativité et son imagination.
- Vivre des activités nouvelles et enrichissantes.
- Développer le partenariat multidirectionnel.

9. Locaux et matériels mobilisables pour les temps calmes :

| | local | Équipement | Salles adaptées | contraintes |
|----------------------|--|---|---|---|
| École Georges Vandel | Salle de motricité | Tapis, poste de musique, matériel de motricité, (sanitaires juste à côté) | - adaptée pour tous les âges - pour activités physiques | |
| | Salle de sieste | Grand espace une fois les lits ôtés | -adaptée pour tous les âges -pour les activités physiques et temps calme | |
| | Une salle de classe actuellement inoccupée | Tables et chaises (sanitaires proches) | - adaptée pour tous les âges -pour les activités manuelles, culturelles et même physiques en poussant les tables | |
| École des Guinches | Bibliothèque | Livres, chaises, tables, coussins | - adaptée uniquement pour les élémentaires - pour activités culturelles | Emplacement d'un poteau, pièce bruyante en cas de forte affluence |
| | Préau | Bancs, sanitaires, tapis, poste de musique, matériel | -adaptée pour tous les âges | |

| | | | | | |
|--|------------------|----|---|---|--|
| | Salle réunion | de | de motricité et de sport Tables et chaises | <ul style="list-style-type: none"> - pour les activités physiques - adaptée uniquement pour les primaires - pour activités culturelles | |
|--|------------------|----|---|---|--|

Finalités du projet éducatif territorial partagées par l'ensemble des partenaires

1. Objectifs généraux:

- Offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école.
- Garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.
- Prendre en compte des rythmes biologiques de l'enfant afin de favoriser les apprentissages.
- Respecter le besoin de sommeil des plus petits après le repas (réflexion à mener sur l'adaptation du service à ce besoin spécifique en termes d'horaires et de locaux)
- Favoriser l'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

2. Effets attendus:

- Encourager l'ouverture d'esprit et la curiosité.
- Développer des compétences artistiques, musicales et de motricité.
- Privilégier les temps d'apprentissage à partir du milieu de l'après-midi, après le temps calme.
- Éviter la fatigue et le stress que pourraient engendrer des activités complémentaires encadrées durant 45 minutes plusieurs soirs par semaine après l'école.

Mise en œuvre:

1. Durée du PEDT: 2015 à 2016

2. Horaires scolaires validés :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

| | Horaires | | | |
|----------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| | lundi | mardi | jeudi | Vendredi |
| Accueil périscolaire | 6h30 à 8h30 | 6h30 à 8h30 | 6h30 à 8h30 | 6h30 à 8h30 |
| Transport scolaire | Arrivée pour 8h20 et 8h25 | Arrivée pour 8h20 et 8h25 | Arrivée pour 8h20 et 8h25 | Arrivée pour 8h20 et 8h25 |
| enseignement | 8h30 à 11h30 | 8h30 à 11h30 | 8h30 à 11h30 | 8h30 à 11h30 |
| Pause méridienne | 11h30 à 13h30 | 11h30 à 13h30 | 11h30 à 13h30 | 11h30 à 13h30 |
| Temps calmes | 13h30 à 14h15 | 13h30 à 14h15 | 13h30 à 14h15 | 13h30 à 14h15 |
| enseignement | 14h15 à 16h30 | 14h15 à 16h30 | 14h15 à 16h30 | 14h15 à 16h30 |
| Transport scolaire | Départ à 16h35 et 16h40 | Départ à 16h35 et 16h40 | Départ à 16h35 et 16h40 | Départ à 16h35 et 16h40 |
| Accueil périscolaire | 16h30 à 18h00 | 16h30 à 18h00 | 16h30 à 18h00 | 16h30 à 18h00 |

Mercredi

| | horaires |
|----------------------|-------------------------|
| Accueil périscolaire | 6h30 à 8h30 |
| Transport scolaire | Arrivée à 8h20 et 8h25 |
| enseignement | 8h30 à 11h30 |
| Transport scolaire | Départ à 11h35 et 11H40 |
| Accueil périscolaire | 11h30 à 18h00 |

3. Activités proposées lors des temps calmes :

Les services de l'Accueil de Loisirs et de la cantine scolaire portent une attention toute particulière à la qualité de la pause méridienne. Dans la vie quotidienne de l'enfant, cette coupure ne constitue pas uniquement le déjeuner : tout ce qui se passe avant ou après sera déterminant pour le repas, mais aussi pour la suite de la journée scolaire.

L'objectif principal des temps calmes est de permettre aux enfants de retourner à l'école à 14h15 après avoir eu la possibilité de se restaurer dans le calme, de se reposer ou de se distraire dans un endroit tranquille, de se détendre en jouant, en lisant ou en discutant.

La pause méridienne est organisée comme un temps de détente et de loisirs, temps devant être structuré et pensé, afin de proposer aux enfants une offre de loisirs variée, ludique, suffisante et adaptée. Les enfants ont un temps d'activités proposé avant ou après le repas selon les services, comme c'est le cas dans le cadre de l'accueil périscolaire. De 13h30 à 14h15, l'enfant inscrit part en temps calme, temps durant lequel les animateurs proposent

des ateliers tels que : conte, mime, dessin, jeux de société, lecture ou encore activité manuelle.

Certains ateliers plus structurés, proposant des activités s'étalant sur plusieurs séances, sont proposés dans l'année.

4. Modalités d'organisation de la pause méridienne (APC, périscolaire et temps calme)

Les activités pédagogiques complémentaires sont organisées durant la pause méridienne durant des séances de 45 minutes (de 11h30 à 12h15). Ces soutiens se déroulent sur 24 semaines plutôt que sur 36 semaines.

L'Accueil de Loisirs de Bois d'Amont « Les Pouces en Avant » propose plusieurs services d'accueil périscolaire sur la pause méridienne :

- Accueil du midi sans repas, de 11h30 à 12h (départ échelonné possible) et de 13h à 13h30 (arrivée échelonnée possible)
- Accueil du midi avec repas de 11h30 à 13h30

Les règles d'inscription et de facturation des services d'accueil périscolaire sont les suivantes :

- l'inscription de l'enfant est possible jusqu'à l'avant-veille 23h59, hors week-ends et jours fériés, dans la mesure où la famille a rempli un dossier d'inscription auprès de l'Accueil de Loisirs,
- l'arrivée échelonnée / le départ échelonné de l'enfant est permis,
- le service est facturé à la présence réelle de l'enfant (au quart d'heure près) et selon les ressources des familles conformément aux planchers et plafonds communiqués par la CAF annuellement.

Les règles d'inscription aux temps calmes (de 13h30 à 14h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis) sont identiques. Néanmoins, les règles encadrant les temps calmes diffèrent sur deux points importants :

- l'arrivée échelonnée en temps calmes n'est pas permise, l'enfant étant déposé soit auprès de l'équipe de l'ALSH à 13h30, soit auprès de l'enseignant entre 14h05 et 14h15. Cette règle vise à préserver le sommeil des plus petits à la sieste et à permettre à l'équipe de l'ALSH de consacrer pleinement son temps aux enfants présents lors des temps calmes plutôt qu'à accueillir et intégrer des enfants arrivés en cours d'activités
- le service est facturé à la présence réelle de l'enfant (au quart d'heure près) et selon les ressources des familles, au demi-tarif (par référence aux tarifs pratiqués sur les autres temps de l'Accueil).

5. Demande de dérogation éventuelle

La commune de Bois d'Amont sollicite les services préfectoraux afin d'obtenir une dérogation pour un assouplissement du taux d'encadrement lors des temps calmes sur l'année 2015-2016.

6. Pilotage

. Composition du comité de pilotage

François Godin (Maire de Bois d'Amont), Laurence Lapierre (adjointe aux affaires scolaires et périscolaires), Jean-Marie Lacroix (délégué aux affaires scolaires), Michel Puillet (adjoint aux associations), Aurore Andrique (directrice ALSH), Barbara Guille (directrice de l'école), Isabelle Baset (institutrice), Nora Spezia (parent élue siégeant au conseil d'école), Céline Leguernic (parent élue siégeant au conseil d'école), Claire Bissierier (parent élue siégeant au conseil d'école), Ronan Autret (président de l'association des parents d'élèves), Pascal Ménigoz ou son représentant (Inspecteur de la circonscription de Champagnole), Maude Renvoisé (DGS mairie).

. Modalités de pilotage :

Réunions du comité de pilotage établies sur une périodicité de quatre à six mois

. Conventions établies :

Néant.

Évaluation

Indicateurs retenus par le comité de pilotage

→ pour les acteurs du temps périscolaire (équipe de l'Accueil de Loisirs « Les Pouces en Avant ») :

Disponibilité des locaux et adaptation aux activités
Adaptation des activités au moment de la journée
Nombre/pourcentage d'inscrits et taux d'assiduité pour chaque activité
Pourcentage d'enfants utilisant le service de restauration
Satisfaction des enfants quant aux activités proposées

→ pour les parents (parents élus au Conseil d'Ecole, association des parents d'élèves)

Incidences des nouveaux horaires sur l'organisation familiale
Incidence sur les horaires de lever et de coucher des enfants
Faculté à se concentrer le soir après l'école lors des devoirs

→ pour les acteurs du temps extra-scolaire (équipe de l'Accueil de Loisirs « Les Pouces en Avant »)

Taux de fréquentation de l'Accueil de Loisirs le mercredi après-midi

→ pour les acteurs du temps scolaire (enseignantes impliquées au sein du comité de pilotage et directrice de l'école)

Efficacité de la nouvelle organisation des APC
Niveau de vigilance des élèves dans la journée
Coordination entre Accueil et école au niveau des règles, des espaces, des activités
Incidence de la disparition de certaines activités scolaires l'après-midi (ski, natation)

→ pour la collectivité territoriale

Incidences financières
Recrutement du personnel nécessaire à l'encadrement du nouveau temps périscolaire

→ pour l'ensemble des acteurs

Moments de fatigue repérés dans la journée, dans la semaine, dans l'année
Réflexion sur l'alternance des temps d'apprentissage, de repos, de jeux, de découverte

→ pour le comité de pilotage

Ajustements effectués en cours de projet
Qualité des activités périscolaires (adaptées à l'âge des enfants, diversifiées)
Objectifs atteints totalement, partiellement

Liste des documents annexes

Néant

Signataires du projet:

Monsieur le Maire de Bois d'Amont

Madame la coordinatrice
du projet éducatif territorial

Nom, date et signature :

Nom, date et signature :

**Dans un premier temps, ce projet sera transmis par voie électronique en version .doc
ou .odt, sans signature,**

à

la DDCSPP : ddcspp@jura.gouv.fr

et à

la DSDEN : ce.d1d.dsden39@ac-besancon.fr